



La marque vient d'être déposée à l'Institut national de la propriété industrielle

Des fraises de Carpentras produites à Toulouse, c'est aujourd'hui possible. C'est pour éviter ce genre d'aberration et protéger les producteurs locaux que la confrérie de la fraise de Carpentras et du Comtat Venaissin, présidée par Dominique Bégnis, a déposé, il y a deux mois, la marque "Fraise de Carpentras et du Comtat Venaissin" auprès de l'Inpi (Institut national de la propriété industrielle). Une démarche qui n'est qu'une première étape avant la création d'une IGP (Indication géographique protégée), laquelle définirait un périmètre de production incluant l'ensemble du département.

Un nouveau logo

En attendant l'aboutissement du processus, de nombreux partenaires institutionnels ont exprimé leur soutien à la démarche de la confrérie. Après la ville de Carpentras et le conseil départemental, c'est la chambre d'agriculture qui s'est associée au projet. André Bernard, son président, l'a fait savoir hier en accueillant les présidents et vice-présidents de la confrérie, Dominique Bégnis et Robert Rouch.

"Après des moments difficiles, l'agriculture vaclusienne, et en particulier la production de fraise, est revenue en force grâce à la qualité, avec un produit qui colle à la réalité du marché, aux goûts des consommateurs et qui offre une rémunération correcte aux producteurs", explique André Bernard, qui a assuré les dirigeants de la confrérie du soutien technique et juridique de la chambre d'agriculture.

La confrérie organisera en janvier prochain le lancement officiel de sa marque, probablement à Carpentras. Elle l'assortira d'un nouveau logo "plus moderne, visuel et évolutif", selon les termes de Robert Rouch. Ce logo, et l'identité "Fraise de Carpentras et du Comtat Venaissin" seront apposés sur chaque emballage.

Parmi les prochains rendez-vous de la confrérie, figurent également le salon de l'agriculture à Paris, en février prochain, ou encore une opération promotionnelle du côté de Monaco.